



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Montpellier
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

SESSION 2016

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

BOULANGER PÂTISSIER

ÉPREUVE E31

Environnement Économique Juridique Management

Durée de l'épreuve : 2 h 30 – Coefficient 2

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7

Annexes 1 à 4 à consulter

Toutes les réponses seront numérotées et rédigées sur votre copie.

VOUS DEVREZ REMETTRE AVEC VOTRE COPIE :

- DOCUMENT 1
- DOCUMENT 2

MATÉRIEL AUTORISÉ :

Toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, sont autorisées à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOULANGER PÂTISSIER	SUJET	SESSION 2016
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1606 BP GA E	Page : 1/7

Boulangerie-Pâtisserie « Aux délices d'Honoré »

10 place du marché
88200 REMIREMONT

SARL au capital de 50 000 €

RCS : Épinal B 699 451 225

NAF : 1071 C

☎ 03 29 XX XX XX

auxdelicesdhonore@wanadoo.fr

Ouvert du lundi au samedi de 6 h 30 à 19 h 30



Remiremont est une ville vosgienne qui compte un peu plus de 8.000 habitants et son aire urbaine environ 20.000. C'est une ville touristique qui possède de nombreux atouts. Elle est très bien située, à la porte des hautes Vosges et dispose de bonnes voies de communication. La rue Charles de Gaulle avec ses arcades fleuries, les différentes fontaines, l'Abbatiale, sont autant d'attraits pour les touristes.

Monsieur DEMANGE, boulanger, 57 ans dirige cette entreprise avec sa femme depuis 30 ans. Ils emploient deux pâtisseries, une vendeuse et deux apprenties : Mathilde en deuxième année de CAP pâtisserie (Certificat d'Aptitude Professionnelle), Karine en première année de CAP employé de vente spécialisé. Vous connaissez bien l'entreprise puisque vous avez effectué tous vos stages de baccalauréat professionnel boulanger-pâtissier chez Monsieur DEMANGE.

Il pense actuellement développer son activité traiteur puisque celle-ci représente une part de plus en plus importante de son chiffre d'affaires et il vous a déjà demandé si vous aimeriez travailler dans ce domaine.

Sachant que vous serez en recherche d'emploi dès juillet en cas d'obtention de votre baccalauréat professionnel en juin, Monsieur DEMANGE vous contacte. Il souhaite vous faire une proposition et vous sollicite sur les dossiers suivants :

Dossier 1 - L'évolution du chômage en France 11 points

Dossier 2 - Le contrat de génération 11 points

Dossier 3 - Le calcul des coûts 09 points

Dossier 4 - La commercialisation 09 points

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOULANGER PÂTISSIER	SUJET	SESSION 2016
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1606 BP GA E	Page : 2/7

Dossier 1 – L'ÉVOLUTION DU CHÔMAGE EN FRANCE

Monsieur DEMANGE aimerait vous faire prendre conscience des difficultés actuelles de la France et vous remet deux articles de presse (annexes 1 et 2) que vous analysez en répondant aux questions.

- 1.1- Rappeler la composition de la population active.
- 1.2- Indiquer les trois critères retenus pour définir un chômeur.
- 1.3- Relever le nombre de chômeurs en France en novembre 2015.
- 1.4- Rappeler les modalités de calcul du taux de chômage et présenter le calcul en sachant que la population active était, en novembre 2015, d'environ 34 050 000 personnes.
- 1.5- Identifier la catégorie de Français les plus touchés par l'augmentation du chômage en valeur absolue. Justifier la réponse.
- 1.6- Expliquer l'évolution du chômage chez les jeunes.
- 1.7- Indiquer les deux fonctions principales de Pôle-Emploi.
- 1.8- Énoncer la première cause du chômage en France.
- 1.9- Présenter les deux mesures mises en place par le gouvernement pour lutter contre le chômage.
- 1.10- Expliquer la nouveauté apportée par le compte personnel d'activité.

Dossier 2 – LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

Monsieur DEMANGE pense déjà à la retraite mais il aimerait transmettre son entreprise dans les meilleures conditions. Il a trouvé des informations sur le contrat de génération. Ces informations lui semblent intéressantes. Il vous sait motivé(e) et travailleur(euse) et il souhaiterait donc vous proposer ce type de contrat. Il vous demande de l'aider dans sa réflexion en répondant aux questions suivantes à l'aide des documents (annexes 3 et 4).

- 2.1- Préciser à quel type de contrat correspond le contrat de génération.
- 2.2- Rappeler les noms des deux parties dans ce type de contrat et citer l'obligation principale de chacune d'elles.
- 2.3- Énoncer l'objectif de ce nouveau contrat.
- 2.4- Expliquer pourquoi ce contrat devrait inciter les chefs d'entreprises à embaucher.
- 2.5- Identifier deux avantages de ce type de contrat pour un jeune de moins de 25 ans.
- 2.6- Citer les deux chambres qui votent les lois et préciser les noms des membres qui les composent.
- 2.7- Rappeler les étapes qui permettront l'application de cette nouvelle loi.
- 2.8- Nommer la branche du droit qui sera modifiée suite à ce texte.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOULANGER PÂTISSIER	SUJET	SESSION 2016
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1606 BP GA E	Page : 3/7

Dossier 3 – LE CALCUL DES COÛTS

Monsieur DEMANGE propose déjà à ses clients des salades composées, des sandwiches et des pâtés lorrains. Il se fournit exclusivement chez un artisan boucher-charcutier pour ses productions car la qualité reste son premier objectif. Il voudrait développer son activité traiteur pour augmenter son chiffre d'affaires en ajoutant des menus rapides à sa carte. Il pense créer un repas composé d'une quiche lorraine, d'une salade, d'une salade de fruits frais et d'une boisson. Il vous charge de travailler sur le coût de la quiche lorraine.

- 3.1- Compléter la fiche technique (document 1 à rendre avec votre copie). Vous arrondirez vos résultats au centime le plus proche.
- 3.2- Calculer le ratio coût/matières et donner sa signification.
- 3.3- Citer deux charges couvertes par le coefficient multiplicateur.

Dossier 4 – LA COMMERCIALISATION

Le développement de l'activité traiteur va nécessiter de nombreuses réflexions : investissement, financement de l'investissement, formation du personnel de vente et surtout accroche de la clientèle. Monsieur DEMANGE vous demande de réfléchir aux moyens qui pourraient être utilisés pour informer et fidéliser la clientèle.

- 4.1- Nommer les deux cibles principales visées par la consommation de repas rapides.
- 4.2- Citer deux principaux concurrents de l'entreprise sur ce créneau.
- 4.3- Proposer quatre arguments de vente pour ce nouveau repas sachant que ceux-ci doivent permettre de vous démarquer de la concurrence.
- 4.4- Imaginer la maquette d'une carte de fidélité en recto/verso (document 2 à rendre avec votre copie) et préciser son mode de fonctionnement.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOULANGER PÂTISSIER	SUJET	SESSION 2016
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1606 BP GA E	Page : 4/7

ANNEXE 1

Taux de chômage et chômeurs en France : embellie en novembre

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a diminué de 15 000 en novembre 2015 par rapport à octobre, soit une baisse de 0,4%, selon les chiffres dévoilés par Pôle emploi ce 24 décembre. Cela porte le nombre de chômeurs de catégorie A à 3 574 800, un chiffre qui reste en augmentation de 2,5% sur un an.

Les moins de 25 ans enregistrent la plus forte progression du taux de chômage (+1 point sur trois mois). Dans les autres catégories d'âge, il augmente de 0,2 point.

Les moins de 25 ans restent de loin les premières victimes du chômage, avec un taux à 24,6% au troisième trimestre 2015 (25,3% Dom inclus). Le taux de chômage chez les 50 ans et plus, lui, s'établit à 7,2% (7,4% dans la France entière). Un record. Celui des 25-49 ans atteint 9,5% (9,9%), au même niveau qu'au 4e trimestre 2014.

En nombre absolu, toutes catégories d'âge et de sexe confondues, ce sont les hommes de 25 à 49 ans qui sont les plus touchés par la remontée du chômage en octobre (14 700 demandeurs de plus qu'en septembre 2015). A l'opposé de l'échelle, les hommes de moins de 25 ans sont les seuls à profiter d'une baisse du chômage ce mois-ci (-400 inscrits).

Le 9 février dernier, le ministre du Travail a annoncé une série de mesures destinées à lutter contre le chômage de longue durée. Parmi elles, la mise en place d'un droit, dès mars 2015, à une "formation qualifiante gratuite" pour tous les chômeurs ayant un projet de formation éligible au compte personnel de formation (CPF). François Rebsamen a également annoncé la mise en place de deux contrats de professionnalisation. L'un, baptisé "nouvelle carrière", s'adressera aux demandeurs d'emploi bénéficiant d'une "longue expérience professionnelle" et devant "adapter leurs compétences", ce dès le premier semestre 2015. Le contrat "nouvelle chance" sera, lui, dédié aux chômeurs très éloignés de l'emploi.

En France métropolitaine, les entrées sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C augmentent de 5,2% sur un mois, à 509 700 en octobre 2015. 22,7% de ces inscriptions ont été causées par des fins de contrat à durée déterminée.

Ce taux de chômage est calculé par l'Insee selon les normes du Bureau international du travail (BIT) selon lesquelles un chômeur est une personne de plus de 15 ans qui remplit trois critères. D'abord, elle n'a pas travaillé du tout au cours de la semaine de référence. Ensuite, elle est disponible pour travailler dans les deux semaines. Enfin, elle a recherché activement un travail dans les trois derniers mois ou en commence un dans moins de trois mois.

Source : JDN – Journal Du Net- L'économie de demain -
24 décembre 2015

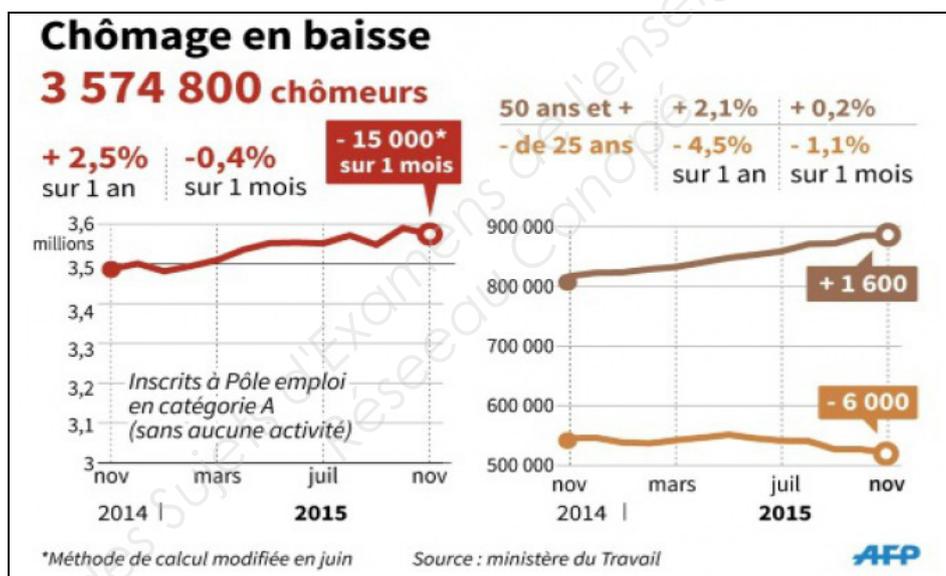
BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOULANGER PÂTISSIER	SUJET	SESSION 2016
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1606 BP GA E	Page : 5/7

ANNEXE 2

Le compte personnel d'activité à négocier

Il s'agit d'un compte ouvert pour tous les actifs, quel que soit leur statut - salarié, chômeur... -, valable tout au long de leur carrière. Il regroupera plusieurs dispositifs, comme le compte personnel de formation ou le compte épargne-temps. Comme pour le CPF (Compte Personnel de Formation), l'idée est d'attacher les droits aux individus et non plus à leur contrat de travail. Des passerelles seront aussi créées entre les différents droits grâce à un système de points, "pour que l'on puisse par exemple transformer du temps gagné en heures de formation", a illustré la ministre.

<http://www.lexpress.fr/emploi/chomage-formation>



ANNEXE 3

Contrat de génération : embauchez et bénéficiez d'une aide de l'État

L'aide versée au titre du contrat de génération est de 4 000 € par an pendant trois ans, soit un soutien financier d'un montant total de 12 000 €. Pour en bénéficier, les employeurs de moins de cinquante salariés doivent recruter un jeune en contrat à durée indéterminée (CDI) et maintenir dans l'emploi un senior.

Le contrat de génération a pour objectif de favoriser l'emploi des jeunes en CDI, de maintenir les seniors dans leur activité ou d'en recruter et d'assurer la transmission des compétences et des savoir-faire.

Pour bénéficier de cette aide, les employeurs de moins de cinquante salariés doivent embaucher en CDI un jeune de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans s'il est reconnu travailleur handicapé) et maintenir dans l'emploi un senior de 57 ans et plus (de 55 ans et plus s'il est reconnu comme travailleur handicapé ou s'il s'agit d'une nouvelle embauche).

Avec le contrat de génération, les chefs d'entreprise peuvent également être aidés pour anticiper leur transmission. En effet, ils peuvent recruter un jeune de moins de 26 ans, le former et lui transmettre leurs compétences en bénéficiant de l'aide de 4 000 € par an sans pour autant avoir l'obligation de lui transmettre leur entreprise.

<http://www.artisanat.fr/>

ANNEXE 4

Adoption définitive du projet de loi du contrat de génération par le Parlement



Quatre mois après les emplois d'avenir, le projet de loi portant création du contrat de génération a été définitivement adopté par le Parlement (Sénat, Assemblée Nationale), jeudi 14 février 2013, par un ultime vote de l'Assemblée Nationale prenant en compte les conclusions de la commission mixte paritaire.

<http://www.emploi.gouv.fr/>

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOULANGER PÂTISSIER	SUJET	SESSION 2016
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1606 BP GA E	Page : 7/7